



Assemblée générale

Soixante-douzième session

81^e séance plénière

Mercredi 4 avril 2018, à 15 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Lajčák (Slovaquie)

*En l'absence du Président, M. Pobee (Ghana),
Vice-Président, assume la présidence.*

La séance est ouverte à 15 h 5.

Point 127 de l'ordre du jour (suite)

Santé mondiale et politique étrangère

Projet de résolution (A/72/L.40)

Rapport de la Cinquième Commission (A/72/811)

Le Président par intérim (parle en anglais) :
L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/72/L.40, intitulé « Portée, modalités, format et organisation de la réunion de haut niveau sur la lutte contre la tuberculose ». Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution?

Le projet de résolution A/72/L.40 est adopté (résolution 72/268).

Le Président par intérim (parle en anglais) :
Je tiens à remercier sincèrement les cofacilitateurs des consultations, l'Ambassadeur Walton Alfonso Webson, d'Antigua-et-Barbuda, et l'Ambassadeur Koro Bessho, du Japon, pour le grand talent diplomatique et la patience dont ils ont fait montre dans la conduite des discussions et des négociations complexes sur le projet de résolution. Je remercie également les États Membres des précieuses contributions qu'ils ont apportées afin de parvenir à un accord sur la résolution 72/268.

L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 127 de l'ordre du jour.

Rapports de la Cinquième Commission

Le Président par intérim (parle en anglais) :
L'Assemblée générale va maintenant examiner les rapports de la Cinquième Commission sur les points 136, 142, 148 et 134 de l'ordre du jour.

Je demande au Rapporteur de la Cinquième Commission, M. Felipe García Landa, du Mexique, de bien vouloir présenter en une seule intervention les rapports de la Cinquième Commission dont l'Assemblée est saisie.

M. García Landa (Mexique), Rapporteur de la Cinquième Commission (parle en espagnol) : J'ai l'honneur de présenter à l'Assemblée générale les rapports de la Cinquième Commission contenant ses recommandations sur les questions examinées durant la première partie de la reprise de la soixante-douzième session de l'Assemblée générale. La Cinquième Commission s'est réunie du 14 au 29 mars et a tenu cinq séances plénières, ainsi que de multiples consultations.

Je vais à présent présenter les rapports de la Cinquième Commission contenant des recommandations sur les questions sur lesquelles l'Assemblée doit se prononcer.

Au titre du point 136 de l'ordre du jour, intitulé « Budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019 », la Cinquième Commission informe l'Assemblée des

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

18-09451(F)



Document adapté

Merci de recycler



incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/72/L.40, si celui-ci était adopté. Le rapport correspondant de la Cinquième Commission est publié sous la cote A/72/811.

Au titre du même point de l'ordre du jour, la Commission recommande à l'Assemblée générale, au paragraphe 6 de son rapport publié sous la cote A/72/681/Add.1, l'adoption d'un projet de résolution sur les questions spéciales relatives au budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019, qu'elle a adopté sans le mettre aux voix.

Au titre du point 142 de l'ordre du jour, intitulé « Corps commun d'inspection », la Commission recommande à l'Assemblée générale, au paragraphe 6 de son rapport publié sous la cote A/72/810, l'adoption d'un projet de résolution, qu'elle a adopté sans le mettre aux voix.

Au titre du point 148 de l'ordre du jour, intitulé « Financement du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux », la Commission recommande à l'Assemblée générale, au paragraphe 6 de son rapport publié sous la cote A/72/669/Add.1, l'adoption d'un projet de résolution, qu'elle a adopté sans le mettre aux voix.

Enfin, au titre du point 134 de l'ordre du jour, intitulé « Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies », la Commission recommande à l'Assemblée générale, au paragraphe 5 de son rapport publié sous la cote A/72/682/Add.1, l'adoption d'un projet de décision intitulé « Questions dont l'examen est reporté à une date ultérieure », qu'elle a adopté sans le mettre aux voix.

Je remercie les délégations de leur coopération durant cette session et de l'esprit de compromis dont elles ont fait preuve, qui a permis à la Commission de mener à bien ses travaux dans les temps.

Je remercie également le Président de la Commission, l'Ambassadeur Tommo Monthe, du Cameroun, pour ses conseils et ses encouragements. Je me réjouis à la perspective de travailler de nouveau avec lui et avec mes collègues du Bureau pour garantir le succès de la deuxième partie de la reprise de session, qui aura lieu en mai et portera sur des questions d'une grande importance pour l'Organisation.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je remercie le Rapporteur de la Cinquième Commission.

Les positions des délégations concernant les recommandations de la Cinquième Commission ont été clairement exposées à la Commission et sont consignées dans les documents officiels pertinents.

Si aucune proposition n'est faite au titre de l'article 66 du Règlement intérieur, je considérerai que l'Assemblée générale décide de ne pas débattre des rapports de la Cinquième Commission dont elle est saisie aujourd'hui.

Il en est ainsi décidé.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Les déclarations seront donc limitées aux explications de vote.

Je rappelle aux membres qu'aux termes du paragraphe 7 de la décision 34/401, l'Assemblée générale est convenue que :

« Lorsqu'un même projet de résolution est examiné dans une grande commission et en séance plénière, les délégations, dans toute la mesure possible, doivent n'expliquer leur vote qu'une seule fois, soit en commission, soit en séance plénière, à moins que leur vote en séance plénière ne diffère de leur vote en commission. »

Je rappelle également aux délégations que, toujours conformément à la décision 34/401 de l'Assemblée générale, les explications de vote sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

Avant que nous nous prononcions sur les recommandations contenues dans les rapports de la Cinquième Commission, j'informe les représentants que nous procéderons de la même manière qu'en commission pour prendre nos décisions, sauf notification contraire adressée préalablement au Secrétariat. Cela signifie que lorsqu'il aura été procédé à un vote enregistré, nous ferons de même. J'espère également que nous pourrions adopter sans les mettre aux voix les recommandations qui ont été adoptées sans vote à la Cinquième Commission.

Point 136 de l'ordre du jour (*suite*)

Budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019

Rapport de la Cinquième Commission
(A/72/681/Add.1)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution intitulé « Questions spéciales relatives au budget-programme

de l'exercice biennal 2018-2019 », recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport.

Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution. La Cinquième Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 72/262 B).

Le Président par intérim (parle en anglais) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 136 de l'ordre du jour.

Point 142 de l'ordre du jour

Corps commun d'inspection

Rapport de la Cinquième Commission (A/72/810)

Le Président par intérim (parle en anglais) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport.

Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution. La Cinquième Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 72/269).

Le Président par intérim (parle en anglais) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 142 de l'ordre du jour.

Point 148 de l'ordre du jour (suite)

Financement du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux

Rapport de la Cinquième Commission (A/72/669/Add.1)

Le Président par intérim (parle en anglais) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution intitulé « Construction de nouveaux bâtiments pour la division

d'Arusha du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux », recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport.

Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution. La Cinquième Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 72/270).

Le Président par intérim (parle en anglais) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 148 de l'ordre du jour.

Point 134 de l'ordre du jour (suite)

Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies

Rapport de la Cinquième Commission (A/72/682/Add.1)

Le Président par intérim (parle en anglais) : L'Assemblée est saisie d'un projet de décision intitulé « Questions dont l'examen est reporté à une date ultérieure », recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 5 de son rapport.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de décision. La Cinquième Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de décision est adopté (décision 72/547 B).

Le Président par intérim (parle en anglais) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 134 de l'ordre du jour.

L'Assemblée en a ainsi terminé avec l'examen de tous les rapports de la Cinquième Commission dont elle était saisie pour la présente séance.

La séance est levée à 15 h 20.